

association des
biens français
PATRIMOINE
MONDIAL





POURQUOI UNE ASSOCIATION DES BIENS FRANÇAIS DU PATRIMOINE MONDIAL ?

Depuis 2007, l'Association des biens français du patrimoine mondial réunit les gestionnaires de sites inscrits sur la prestigieuse Liste de l'UNESCO, soucieux d'améliorer la qualité de la protection et de la valorisation de leurs biens, de prendre part aux réflexions relatives aux politiques publiques conduites en France et de coopérer avec tous les sites culturels et naturels de la communauté internationale qui constituent un patrimoine universel, tout en œuvrant pour leur promotion.

SES ORIGINES

Domaine de spécialistes à ses débuts, la notion de patrimoine mondial est désormais objet de l'attention du monde entier, mais elle est également l'enjeu d'intérêts locaux, parfois contradictoires, entre développement et conservation. L'augmentation du nombre et des catégories des biens, (biens isolés, biens en série, biens étendus comme les paysages naturels et les paysages culturels, urbains ou ruraux), ont contribué à faire connaître les sites inscrits, diffuser le concept de patrimoine mondial et à diversifier les enjeux liés à sa mise en œuvre.

La France est l'un des premiers Etats à avoir ratifié la Convention du patrimoine mondial et le nombre de biens inscrits sur son territoire la place aujourd'hui au 4^{ème} rang mondial des pays les plus dotés. Pourtant jusqu'à la moitié des années 2000, à de rares exceptions

près, aucune tentative de rapprochement formel n'avait été opérée entre les différents biens français.

La préparation du premier rapport périodique sur l'application de la Convention de 1972 et l'état de conservation des biens du patrimoine mondial nationaux fait évoluer la situation. Certains gestionnaires, encouragés par l'Etat, décident de se rapprocher et de constituer un réseau à même de leur permettre d'échanger sur les défis et les problématiques de gestion auxquels ils sont confrontés quotidiennement. Plusieurs rencontres nationales sont nécessaires à l'identification des acteurs concernés et à la définition des objectifs d'une possible collaboration. C'est finalement en septembre 2007 qu'est créée l'Association des biens français du patrimoine mondial, sous la présidence d'Yves DAUGE, alors Sénateur d'Indre-et-Loire, qui a beaucoup œuvré, à travers ses responsabilités passées et présentes, pour la protection et la valorisation du patrimoine en France et à l'international.

SES OBJECTIFS

- Les membres de l'Association ont pour objectif principal :
- De créer les conditions d'échange et de partage de connaissances et d'expériences à l'échelle nationale et internationale dans les domaines de la conservation, la protection, la mise en valeur, l'animation et la gestion du patrimoine ;
 - D'être force de proposition et de réflexion dans les domaines cités ci-dessus auprès des acteurs du patrimoine en France et à l'international ;
 - De promouvoir les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial auprès du public et des opérateurs touristiques.

QUI SONT SES MEMBRES ?

Depuis les premières inscriptions, l'évolution des catégories de biens, dont l'apparition de biens aux territoires étendus, a fait apparaître des changements d'échelles de gestion et des problématiques nouvelles. Elle a également induit un accroissement de la diversité des statuts des responsables de biens : collectivités territoriales, établissements publics, groupements, associations ou personnes privées, etc. Tous ont vocation à se retrouver au sein de l'association. Cette dernière accueille également les biens candidats qui sont inscrits sur la Liste indicative française et qui peuvent ainsi bénéficier de l'expérience de leurs aînés. Participent également aux travaux de l'Association les partenaires institutionnels en charge du suivi de la Convention de 1972 (Etat, Commission nationale française pour l'UNESCO, ICOMOS, IUCN...).

SES PRINCIPAUX CHANTIERS

Face aux nombreux enjeux auxquels sont confrontés les gestionnaires de biens inscrits, l'association a ouvert trois commissions de travail :

Plans de gestion

Les gestionnaires de sites, dans leur diversité, doivent élaborer et mettre en œuvre, au titre des politiques nationales et de l'UNESCO, des plans de gestion. C'est une évolution qui invite à aller de l'analyse et de la connaissance, à la stratégie et à l'action dans la durée. L'ABFPM a donc engagé, avec ses membres, un travail qui aide à identifier les éléments fondateurs et les moyens d'une politique dynamique de gestion des patrimoines dont ils ont la charge. C'est dans ce cadre que l'Etat français et l'Association ont signé

une «Charte de gestion des biens français du patrimoine mondial» afin de garantir la préservation et la mise en valeur des biens inscrits, notamment grâce à l'adoption de plans de gestion locaux, l'Etat s'engageant ainsi aux côtés des collectivités territoriales pour la préservation des différents sites.

Communication, Culture et Médiation

Cette commission a pour but de faire vivre le réseau de l'ABFPM et d'assurer l'échange de bonnes pratiques entre les membres. Elle s'efforce également de faire de l'association un interlocuteur majeur pour le patrimoine mondial en France et à l'international. Site web, plateforme collaborative, actes des Rencontres annuelles de l'Association, publications touristiques, lettres d'information électroniques... sont les principaux outils de communication développés aujourd'hui.

Relations internationales

Cette commission entend favoriser les échanges avec d'autres biens inscrits dans le monde qui sont confrontés aux mêmes problématiques que les membres de l'association. Des rapprochements sont notamment en cours avec les autres associations européennes des biens du patrimoine mondial.

RENCONTRES ANNUELLES

Chaque année, les biens se réunissent, à l'invitation de l'un d'entre eux, pour faire le bilan de l'année écoulée, définir les chantiers prioritaires et évoquer les problématiques communes. Ainsi, le Val de Loire, Lyon, Nancy, Amiens, Arles, le Pont du Gard, Reims, Besançon, Albi, Strasbourg, Chartres ont déjà accueilli les membres du réseau à l'occasion des Rencontres annuelles de l'ABFPM.



association des biens français PATRIMOINE MONDIAL

CONTACT

Chloé CAMPO - de MONTAUZON
Déléguée générale
chloe.campo@asso-france-patrimoine-mondial.org

Association des biens français du patrimoine mondial

c/o Mission Val de Loire
81 rue Colbert - BP 4322
37043 TOURS Cedex 1
T/. +33 (0)2 47 66 94 49 (LD/. 06 64)
F/. +33 (0)2 47 66 02 18

www.asso-france-patrimoine-mondial.org



Avec le soutien de la Direction générale des patrimoines - Département des affaires européennes et internationales.



Avec le soutien du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.